

kosten/baten overzicht.

6. *Werd de alternatieve piste om de NMBS-administratie te decentraliseren via lokale regionale kantoren onderzocht? Zo ja, waar, wanneer en door wie? Welk waren de conclusies? Zo nee, waarom niet?*

15.03 Minister **Georges Gilkinet**: De principiële beslissing inzake het bouwproject van een nieuwe hoofdzetel voor de NMBS werd in het verleden genomen. De NMBS schreef die aanbesteding uit in 2017. Over de precieze invulling van het project is er nog niets definitief beslist, vooral omdat dat project geen vergunning heeft van het Brussels Gewest.

Het klopt dat sinds de start van de coronacrisis de behoeften op het gebied van werkplaatsen veranderd zijn. Iedereen, dus ook de NMBS, moet in zijn of haar plannen rekening houden met de evolutie naar meer telewerk. Tegelijk moet iedere werknemer in goede arbeidsomstandigheden kunnen werken, ook het spoorpersoneel, dat efficiënt moet kunnen samenwerken ten dienste van de reiziger, niet meer, maar ook niet minder, want die personeelsleden doen de treinen rijden.

15.04 **Maria Vindevoghel** (PVDA-PTB): Mijnheer de minister, eerlijk gezegd ben ik niet veel wijzer geworden. Natuurlijk heeft het personeel recht op een goede werkplaats en op werk in goede arbeidsomstandigheden. Daarvan zijn ook wij zeker voorstander. De vraag gaat echter over de noodzaak van de uitbouw van een dergelijk groot project. Het doet mij wat denken aan de Arsenaalsite te Gent, een dossier waarin de NMBS voor het meest rendabele heeft gekozen. Ik vraag mij af of dat ook kan gelden voor de nieuwe hoofdzetel. Volgens mij zijn er belangrijker projecten.

15.05 **Frank Troosters** (VB): Mijnheer de voorzitter, ik bedank de minister voor zijn antwoord.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

16 **Question de Nicolas Parent à Georges Gilkinet (VPM Mobilité) sur "La publicité pour les alternatives en matière de mobilité" (55023971C)**

16 **Vraag van Nicolas Parent aan Georges Gilkinet (VEM Mobiliteit) over "Reclame voor mobiliteitsalternatieven" (55023971C)**

16.01 **Nicolas Parent** (Ecolo-Groen): Monsieur le

président, monsieur le ministre, vous l'avez vu, chez nos voisins français, à partir du 1^{er} mars, les constructeurs automobiles devront intégrer un message de sensibilisation aux autres moyens de transport. C'est une première mesure qui fait suite à la Conférence Climat qui a associé les citoyens; une autre est prévue à partir de 2028, à savoir que la publicité en faveur de la vente des véhicules les plus polluants sera interdite, ceci pour accompagner les mesures qui sont entreprises pour réduire la vente de ce type de véhicules compte tenu des objectifs environnementaux prévus par les Accords de Paris

En Belgique, le Conseil fédéral du Développement durable, le Conseil supérieur de la Santé et le Conseil central de l'Économie recommandent depuis 2018 d'informer correctement les citoyens sur la consommation de carburant et de CO₂, sur la base des propositions de la Commission européenne, notamment des étiquettes CO₂ intégrant une échelle avec un code couleur permettant aux citoyens de faire un choix éclairé lors de l'achat d'un nouveau véhicule.

Sur cette thématique à propos de laquelle je pense que vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer dans la presse, que pensez-vous de ces nouvelles obligations et perspectives prévues chez nos voisins français?

Compte tenu des demandes des associations et conseils que j'ai mentionnés, plaidez-vous aussi pour la révision de l'arrêté royal relatif à la mise à disposition d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂?

D'un point de vue pédagogique, par quels autres canaux avez-vous prévu de pousser les Belges vers une mobilité plus verte?

16.02 **Georges Gilkinet**, ministre: Monsieur Parent, comme vous le savez, en tant que ministre de la Mobilité, je souhaite promouvoir des alternatives à la voiture individuelle, certainement aux plus grosses d'entre elles, face à cette tendance aux véhicules toujours plus lourds, plus énergivores et plus dangereux pour les autres usagers. Plusieurs intervenants, dont vous-même je pense, travaillent au concept des Lisa Cars, voitures plus légères et plus sécurisées. Il s'agit d'initiatives que je partage et nous aurons certainement l'occasion d'en rediscuter prochainement. J'ai eu l'occasion de participer à un colloque organisé, notamment, par Inter-Environnement Wallonie sur le sujet.

Les mesures prises par la France obligent les

constructeurs d'une part à réaliser des publicités visant à sensibiliser le public aux autres moyens de transport plus respectueux de l'environnement et leur interdiront d'autre part à réaliser toute publicité en faveur de la vente ou de l'achat des véhicules les plus polluants. Je trouve qu'il s'agit de deux idées intéressantes et j'ai déjà pu m'entretenir à leur sujet avec le Conseil fédéral du Développement durable.

Toute action visant à offrir la meilleure information au consommateur doit être pensée avec mes collègues, le ministre de l'Économie, M. Dermagne et la secrétaire d'État à la Protection des consommateurs, Mme De Bleeker, tous deux responsables pour la publicité, ainsi qu'avec la ministre de l'Environnement pour ce qui concerne l'information sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂. Je ne peux que vous inviter à les questionner sur le sujet.

À côté d'une meilleure information au consommateur, je souhaite faire de la mobilité une liberté afin que chacune et chacun puisse choisir le mode de transport le plus adapté à son déplacement. En 2022, je continuerai à renforcer l'offre ferroviaire, afin de faire du train la colonne vertébrale de la mobilité en Belgique. Je travaille également à favoriser l'intermodalité au sein des trains et des gares par exemple. En plus d'augmenter le nombre de places et de parkings vélos, la SNCB développe une application qui permettra de mieux informer les voyageurs sur les places dédiées aux vélos dans les trains. Tout cela fait partie du plan vélo + train que nous avons développé avec la SNCB et de la première stratégie fédérale du vélo.

Depuis le 1^{er} janvier de cette année par ailleurs, de concert avec mon collègue ministre des Finances, nous avons déjà pu, comme je viens de le dire, développer le budget mobilité afin de le rendre plus visible et plus attractif. Par ces adaptations, nous avons clairement donné, je l'espère, un coup d'accélérateur à l'élargissement, à l'accessibilité du budget de mobilité pour toutes et tous, et je souhaite évidemment aller encore plus loin.

Le budget mobilité doit évoluer avec son temps. Aujourd'hui, il faut voir la mobilité comme un service ou un bien et, enfin, la voir comme multiple – la multimodalité – et donc autocentrée sur des démarches en phase avec nos sociétés favorisant des déplacements plus libres et plus durables pour toutes et tous.

16.03 **Nicolas Parent** (Ecolo-Groen): Merci

monsieur le ministre. Je vous fait évidemment confiance par rapport au *shift* modal et au renforcement de l'offre. Comme vous l'avez souligné, il y a aussi des combats futurs qu'il faudra remporter, notamment par rapport au type de véhicule. Il faut pousser une évolution vers des voitures plus légères, plus économes en carburant. Je pense toutefois qu'au niveau de la publicité, il faut continuer à interpeller parce que – on le sent – les évolutions technologiques sont là, les caps sont fixés par les gouvernements, mais l'industrie automobile jette ses dernières forces dans la bataille pour faire la promotion des véhicules aujourd'hui les plus polluants: 42 % des budgets de la publicité pour les véhicules sont consacrés aux SUV les plus polluants. C'est le signe qu'on arrive au bout du système et que l'industrie automobile essaie de gagner ce qu'elle peut par rapport aux évolutions en cours. Affaire à suivre donc auprès de vos collègues, comme vous l'avez mentionné. Je compte aussi toutefois sur votre soutien énergétique. Merci.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

17 **Question de Nicolas Parent à Georges Gilkinet (VPM Mobilité) sur "L'abonnement adapté au télétravail "flex-abo" (55023974C)**

17 **Vraag van Nicolas Parent aan Georges Gilkinet (VEM Mobiliteit) over "Het op telewerk afgestemde flexibele woon-werkabonnement Flex Abonnement" (55023974C)**

17.01 **Nicolas Parent** (Ecolo-Groen): *Nous apprenions récemment que le futur abonnement « domicile-travail » qui s'adapte au télétravail verra le jour en 2022, d'abord pour les utilisateurs des grands clients puis sera ensuite étendu aux particuliers. Cet abonnement sera uniquement disponible sur smartphone, à l'instar du Brupass qui sera également proposé en digital. La mise en œuvre de ce nouvel abonnement prendrait du temps notamment en raison de la digitalisation et du besoin de coordination avec les abonnements des autres modes de transport. La digitalisation, bien que pratique et utile, renforce davantage la fracture numérique. Vous avez toutefois indiqué dernièrement en commission qu'il serait disponible dans le courant de cette année.*

Voici donc mes questions :

- Est-il prévu qu'un support physique existe pour le flex-abo à la place ou en complément du support smartphone, ou ce dernier sera le seul support?

- Qu'est-il prévu pour les utilisateurs désirant